



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE C

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 070-217001205-20251006-20251053-DE



Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 06 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/53

Approbation du PV du 28 juillet 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 1 abstention (Mme HEQUET) et 22 POUR le procès-verbal du 28 juillet 2025.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE